



Chantier de réhabilitation ex-ENEDIS

Réunion du vendredi 29 novembre 2024

Compte-rendu de ZERO Toxic

Participants

- Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime
- Monsieur Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle
- Monsieur Pierre-Louis Sire, directeur de cabinet du préfet de la Charente Maritime
- Monsieur Laurent Flament, directeur de la délégation départementale de Charente Maritime de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Monsieur Guillaume Marbotte, collaborateur du maire de La Rochelle
- Madame Catherine Leonidas, 1^{ère} adjointe mairie de La Rochelle
- Madame Emilie Bout, Directrice générale des services, ville et agglomération de La Rochelle
- Madame et Messieurs les représentants de l'association ZERO Toxic- Clément, Julie, Julien et Benoît- représentants les riverains du quartier Marcel Paul, les parents d'élèves de l'établissement Fénelon (école maternelle, école primaire, collège, lycée) et les parents d'élèves de l'école primaire Massiou.

Relevé de décisions

- Dès le lundi 2 décembre 2024 : validation du protocole zéro d'arrêt du chantier de réhabilitation en l'état et de sa mise sous protection immédiate avec enlèvement et transport sous protection sans émanation des déchets et terres pollués restant sur le chantier dans des bennes, sous des bâches ainsi qu'à l'air libre présenté par la société Speed Rehab et validé sous réserve de conformité avec les normes attendues par la Préfecture et la DREAL, et avec le suivi de la mairie de La Rochelle. Une communication publique de la Préfecture sur la validation et les modalités du protocole 0 sera effectuée dès la même semaine. Si des risques de gêne ou de toxicité existent lors de cette phase 0, ce qui sera nécessairement le cas au vu de la persistance des symptômes et de la méconnaissance de l'ensemble des polluants toxiques présents sur le site, la mise en sécurité des écoles et des riverains est impérative durant cette phase, avec la fermeture des écoles et éventuellement la délocalisation des cours, pour garantir la sécurité sanitaire des enfants, du personnel scolaire et des enseignants et l'avertissement des riverains pour leur mise à l'abri en amont de cette phase finale de nettoyage et de mise sous protection du chantier.
- Semaine du 2-6 décembre 2024 : validation du protocole 1 de fin du chantier de réhabilitation pour terminer la réhabilitation de la dernière zone très polluée du chantier qui ne peut rester en l'état pour éviter de continuer à émaner et à polluer le sol en profondeur. Ces derniers travaux sur cette zone à traiter ne pourront être effectués qu'avec l'établissement d'un cahier des charges très strict de protection du chantier et

des zones restant à excaver ou de la cuve restant à enlever et la mise en œuvre de dôme de protection et d'un système efficace d'aération limitant tout risque d'émanations toxiques de ces zones. La fermeture des établissements scolaires Fénelon et Massiou et la délocalisation intégrale des élèves et des cours sont nécessaires durant cette période afin de limiter tout nouveau risque sanitaire vis-à-vis du public et du personnel scolaires. Les riverains devront également être prévenus par la préfecture et la mairie des travaux envisagés et des risques associés. Un délai de précaution d'une ou deux journées supplémentaires après la fin de ces travaux finaux de réhabilitation est demandé afin de vérifier que le public et le personnel scolaires peuvent reprendre le chemin des établissements scolaires sans risque de réapparition de symptômes cliniques et que les riverains peuvent estimer les nuisances et les risques liés à cette phase terminés.

- A partir du 2 décembre 2024, des investigations supplémentaires sur la nature, la concentration et le risque de toxicité des polluants existants (hors benzène et naphthalène déjà mesurés) dans les sols du site et dans l'air sur et autour du chantier (salles de classe, cours de récréation, habitations individuelles, rues avoisinantes) seront menées afin de déterminer pourquoi les symptômes cliniques continuent chez les enfants, les personnels scolaires et les riverains et pourquoi des odeurs générant un malaise persistent. La nature, le risque de toxicité et le seuil de ces polluants seront communiqués en toute transparence par le centre anti-poison du CHU de Bordeaux, la Préfecture et la mairie lors d'une conférence publique, avec une attention particulière portée aux populations sensibles (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de pathologies chroniques).
- Une analyse complémentaire de l'eau est demandée pour s'assurer que les analyses reviennent conformes à l'issue du chantier de réhabilitation.
- Un suivi médical de la cohorte d'enfants et d'adultes victimes des émanations doit être mis en œuvre par l'ARS, et ce que les victimes, enfants et adultes, aient développé des symptômes ou pas.
- Afin de répondre à la grande fragilité psychologique des populations victimes directes ou indirectes de ces émanations toxiques liée au traumatisme réel, aux symptômes et malaises subis pendant des semaines et qui se poursuivent à ce jour sans réponse ni soutien appropriés de la part des services de l'Etat et des responsables du chantier, à la crainte de voir le chantier de construction commencer et à l'anxiété liée aux surrisques médicaux suite à ces intoxications, l'information et l'accès à des services de soutien psychologique dédiés doivent être mis en place rapidement.
- Aucun travaux de démolition supplémentaire et aucun travaux de construction ne pourront être autorisés par la préfecture avant que cette mise en protection totale du chantier n'ait eu lieu, que ces analyses complémentaires n'aient été effectuées et validées par des toxicologues indépendants, que les risques sanitaires et psychologiques n'aient été clairement reconnus et adressés, en particulier pour les populations sensibles qui vivent et étudient à proximité immédiate du chantier, et que l'ensemble de ces résultats n'ait été présenté aux publics concernés via des réunions publiques d'information et de concertation.